

Plan

CLIMAT AIR

ENERGIE

Territorial

2021 - 2026

Participation du public

Motifs de la décision

Dans ce document, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie apporte des réponses aux deux contributions reçues dans le cadre de la procédure de participation du public du PCAET (cf. document intitulé « Synthèse des observations et propositions du public »).

Observations/propositions de Monsieur Jacques FRANQUET	Réponse de la CCCCCF
<p>Ma contribution citoyenne à l'axe 2, orientation 1, action 210.</p> <p>Le second objectif indiqué pour cette action 210 est de promouvoir des alternatives à la voiture pour accéder au territoire et pour s'y déplacer, tout en valorisant davantage les atouts de l'arrière-pays.</p> <p>Dans ce cadre, je propose une action « parkings relais et navette fluviale » consistant à utiliser le vecteur naturel du fleuve Touques, en le rendant navigable entre la zone voisine du PIC (Pôle International du Cheval) où des espaces peuvent être envisagés pour des parkings de délestage, et la mer.</p> <p>Un sas-écluse du type de celui d'Honfleur (le nouveau sas-écluse de 2011 a coûté 9,7M€ HT) permettrait de maintenir constant le niveau de la Touques jusqu'à Saint Arnoult et de naviguer avec des navettes à fond plat et faible tirant d'air (comme il en existe notamment à Bruges).</p> <p>Ces navettes de cinquante places à propulsion électrique desserviraient les parkings relais, le PIC de Saint Arnoult, la zone commerciale de Touques, la presqu'île de la Touques à Deauville et le port de Trouville.</p> <p>Les quatre communes de la 4CF seraient alors reliées entre elles et libérées d'une part importante du trafic de transit, tant des bus de tourisme que des camping-cars et des voitures.</p> <p>Ce sas-écluse permettrait également de contribuer au dragage du chenal (celui de 2013, qui a coûté 2,6M€ HT, n'a pas suffi à enrayer l'ensablement du chenal) de manière analogue au Mont Saint Michel.</p> <p>Ce sas-écluse permettra aussi de prévenir les crues des parties basses de Deauville et Trouville en stoppant la remontée de marée quand le débit de la Touques est fort.</p>	<p>Le service compétent en la matière est le Conseil Départemental du Calvados gestionnaire des ports.</p> <p>De plus, depuis l'arrêt du projet de PCAET en décembre 2020, la CCCCCF a délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité, pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire au 1er juillet 2021. A ce titre, les actions liées à la mobilité (et à la qualité de l'air) définies dans le plan d'action seront complétées par de nouvelles actions de planification à l'échelle intercommunale telles que l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable. Cette prise de compétence permettra à la communauté de communes de devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité, de décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire, ou encore de rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements. Ainsi, les objectifs et actions pour ce secteur d'activités</p>

	<p>pourront être renforcés lors de la révision du PCAET, en partenariat avec les communes compétentes en matière de voirie.</p> <p>De plus, depuis septembre 2021, la CCCCCF est lauréate à l'AMI France Mobilités « Territoires de nouvelles mobilités durables » (TENMOD) pour obtenir un appui technique et un soutien financier à hauteur de 30 000 €. Cet AMI permettra à la Communauté de Communes de lancer une étude des mobilités à l'échelle intercommunale afin de conduire une réflexion structurée sur cette thématique, avec un focus sur les problématiques du stationnement et des navettes/bus. L'objectif est de mettre en place une nouvelle offre de mobilité pour conjuguer les mobilités quotidienne, touristique et économique du territoire intercommunal (et contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques et environnementaux du PCAET). Cette étude doit permettre la mise en place de solutions de mobilités et expérimentations sur le territoire, prenant en compte les besoins et attentes des usagers.</p> <p>La proposition de M. FRANQUET sera donc étudiée dans le cadre de cette étude.</p>
--	--

Observations/propositions de l'Union des Rivages de la Touques	Réponse de la CCCC
<p>Remarques d'ordre général</p> <p>Malgré l'urgence à mettre en place les mesures préconisées dans la démarche PCAET, le Plan présenté par la 4CF, qui a demandé un lourd travail, ne contient pas de précisions sur les actions à mener et leur phasage dans le temps.</p> <p>Pour ce qui est de l'habitat, de la mobilité et de l'énergie, le Plan devrait avoir des objectifs plus précis et quantifiés.</p>	<p>Le plan d'action est l'un des documents composant le PCAET. Ce plan d'action, structuré en 6 axes déclinés en orientations, dénombre pas moins de 102 fiches-actions. Ces fiches-actions sont organisées en rubriques afin d'apporter une vision complète de l'action : descriptif, contexte, moyens, publics concernés, porteur, partenariats, résultats attendus, budget, calendrier...</p> <p>Des objectifs chiffrés ont été fixés dans la stratégie pour l'ensemble des secteurs d'activités.</p>
<p>Habitat :</p> <p>1) inflexion de la politique actuelle.</p> <p>Malgré la baisse tendancielle de population résidentielle et la nécessité de préserver les zones naturelles, un nombre important de constructions ont été réalisées sur les cinq dernières années, dont la grande majorité constituée par des résidences secondaires.</p> <p>Les lourds programmes de constructions en cours d'étude, principalement sur la colline de Trouville et autour du golf de St Gatien, outre qu'ils s'attaqueront à des zones naturelles et humides, auront un impact sur les nappes phréatiques et fragiliseront la colline de Trouville accroissant les risques d'inondations et glissements de terrains. Ils vont contribuer à l'augmentation du nombre de résidents secondaires sur la 4CF. Le ratio de 2 logements pour 1 résident permanent va être franchi.</p> <p>D'où la nécessité d'infléchir la politique d'urbanisation actuelle qui conduit à l'accroissement des zones pavillonnaires destinées très majoritairement aux résidences secondaires.</p>	<p>Une lisière urbaine a été délimitée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Coeur Côte Fleurie (2012) en vue de contenir l'urbanisation et de maintenir les espaces agricoles et naturels. Cette réflexion a bien été menée à l'échelle intercommunale.</p> <p>De plus, deux actions du PCAET s'inscrivent dans cette continuité :</p> <p><u>Action n°221</u> : Mener une réflexion en vue de renforcer la préservation des espaces agricoles dans le cadre de la prochaine révision du PLUi.</p> <p><u>Actions n°230 et n°623</u> : Elaborer une trame</p>

Elle a pour conséquence l'augmentation du trafic de véhicules individuels, de la consommation d'énergie et de l'eau, de la pollution de l'air ainsi que la saturation des équipements d'assainissement.

La construction de logements collectifs moins nombreux mais destinés à la population active outre qu'elle serait moins consommatrice de terres, permettrait de diminuer le trafic de véhicules et la pollution engendrée de façon sensible, car une majorité des emplois sur la 4CF sont occupés par des résidents de communes de l'intérieur du Pays d'Auge, qui commutent journalièrement vers le littoral. Le financement serait réalisé par les bailleurs sociaux qui seraient pleinement dans leur rôle.

Les constructions toujours reportées de maisons de saisonniers utilisables en réalité tout le long de l'année lors des grands week-ends et les vacances scolaires auraient aussi pour conséquence la réduction du trafic routier et la pollution de l'air.

En conclusion, il faut revoir à la baisse les objectifs du SCoT qui visent une augmentation de 10 % du nombre de logements, limiter les extensions pavillonnaires au profit d'immeubles et de la densification des centres-villes. Une hausse progressive de la taxe d'habitation des résidences secondaires serait souhaitable pour accompagner ce changement d'orientation et financer les programmes s'adressant aux actifs travaillant sur la zone.

2) Économies d'énergie :

Cet aspect a bien été appréhendé dans le Plan mais ne propose pas de solutions pour lancer réellement l'amélioration énergétique des logements privés.

Appel systématique au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat.

Incitation forte des particuliers-propriétaires avec la mise en place de bilans thermiques gratuits. Diagnostic et inventaire doivent être faits systématiquement et présentés aux propriétaires.

Pour les propriétaires occupants les plus défavorisés, rendre gratuite la démarche d'isolation ou de changement des modes ou moyens de chauffage.

Malgré les efforts des services de la 4CF, on constate peu de résultats du fait de la réticence des propriétaires en précarité financière. Il faut donc financer l'amélioration

verte, bleue et noire (travail préparatoire pour guider les choix d'aménagement lors de la révision du PLUi).

La CCCCFF n'est pas compétente en matière de SCoT (celui-ci vient d'être révisé), ni en matière de taxe d'habitation.

Par ailleurs, la densification des centres-villes se fait naturellement.

La CCCCFF s'est engagée en mai 2021 dans le programme régional SARE (Service d'Aide à la Rénovation Énergétique) ce qui contribuera à l'atteinte des objectifs fixés en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé individuel ou collectif.

De plus, de nombreux financements existent déjà :

- Les chèques éco-énergie de la Région ;
- Le dispositif national MaPrimeRénov' ;

<p>énergétique des logements anciens jusqu'au coup de pouce de la 4CF pour les propriétaires nécessiteux, nombreux sur le territoire.</p> <p>Centralisation des données sur les diagnostics lors des transactions immobilières.</p> <p>Action vers les Mairies (parc immobilier et logements sociaux) et les bailleurs sociaux pour leur transmettre des objectifs à atteindre.</p> <p>Conditionner les aides aux ravalements des bâtiments à une proposition d'économie d'énergie. Favoriser ainsi les entreprises et les artisans locaux.</p> <p>Développer les véhicules électriques ou à hydrogène pour les transports collectifs, les transports routiers, les trains inter cités. Les bornes pour voitures individuelles pourraient être mises en place sur les parkings périphériques.</p>	<p>- Les aides versées par l'Anah.</p> <p>Proposition de financement complémentaire par la CCCCC non retenue.</p> <p>Des objectifs chiffrés de rénovation énergétique ont été fixés dans la stratégie pour le tertiaire public et le logement social.</p> <p>(cf. ci-dessous « qualité de l'air »).</p>
<p>Air : améliorons la qualité de l'air</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) réduire la pollution de proximité (particuliers, entreprises, restaurants.) 2) réduire le flux quotidien de véhicules venant de l'arrière-pays et des camions et bus (voir plus haut) 3) construire des parkings périphériques (voir développement en annexe « parking de délestage) 4) favoriser la circulation piétonne par des trottoirs redimensionnés dans les centres-villes 5) créer des zones à circulation partagée (20 km) 6) réduire le niveau de vitesse autorisé aux abords des villes 7) donner accès en périphérie aux bornes pour voitures électriques 8) favoriser l'utilisation du vélo comme moyen de locomotion en ville et inter-villes. Multiplier les parkings à vélos, inciter la location. 9) mesurer la pollution du port de Trouville (émanations de gaz) et inciter financièrement les pêcheurs à améliorer les rendements de leurs moteurs ; faciliter les branchements électriques sur les quais. 10) participer activement aux côtés des organismes compétents au suivi de la pollution de 	<p>Depuis l'arrêt du projet de PCAET en décembre 2020, la CCCCC a délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité, pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire au 1er juillet 2021. A ce titre, les actions liées à la mobilité (et à la qualité de l'air) définies dans le plan d'action seront complétées par de nouvelles actions de planification à l'échelle intercommunale telles que l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable. Cette prise de compétence permettra à la communauté de communes de devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité, de décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de</p>

l'air :

En Baie de Seine : la pollution due au trafic maritime est importante (soufre émis par les porte-conteneurs rentrant et sortant du havre ; rappelons qu'un grand porte-conteneur émet autant de CO2 que 60.000 voitures) et aux activités industrielles du Havre.

Localement en liaison avec l'ARS et la mission locale de surveillance du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) basée à Cricqueboeuf.

mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire, ou encore de rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements. Ainsi, les objectifs et actions pour ce secteur d'activités pourront être renforcés lors de la révision du PCAET, en partenariat avec les communes compétentes en matière de voirie.

De plus, depuis septembre 2021, la CCCCCF est lauréate à l'AMI France Mobilités « Territoires de nouvelles mobilités durables » (TENMOD) pour obtenir un appui technique et un soutien financier à hauteur de 30 000 €. Cet AMI permettra à la Communauté de Communes de lancer une étude des mobilités à l'échelle intercommunale afin de conduire une réflexion structurée sur cette thématique, avec un focus sur les problématiques du stationnement et des navettes/bus. L'objectif est de mettre en place une nouvelle offre de mobilité pour conjuguer les mobilités quotidienne, touristique et économique du territoire intercommunal (et contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques et environnementaux du PCAET). Cette étude doit permettre la mise en place de solutions de mobilités et expérimentations sur le territoire, prenant en compte les besoins et attentes des usagers.

	<p>Concernant le port de Trouville-sur-Mer, un travail est en cours par le Conseil Départemental (gestionnaire des ports) : un dispositif de protection et de sécurisation de la zone portuaire est envisagé, afin que le public ne circule pas dans les zones de stockage et de manutention (aménagement d'une clôture et pose de panneaux d'information). De même, l'installation de bornes électriques et de distribution d'eau pour les pêcheurs est envisagée, ainsi que le renforcement de la sécurisation de la zone de travail des pêcheurs.</p> <p>A noter : une convention de partenariat existe entre la CCCCCF et l'Atmo Normandie.</p>
<p>Énergie :</p> <p>Production et utilisation de l'énergie solaire :</p> <p>1) production : recensement immédiat et quantification des possibilités d'utilisation des surfaces offertes par les bâtiments et terrains municipaux, les bâtiments scolaires et d'habitation, les entreprises (ZAC actuelles et nouvelles) les couvertures des tribunes des stades, des hippodromes, des terrains inexploités des champs de courses (exemple retenu : terrains de l'aéroport de Deauville)</p> <p>2) éclairage public à basse consommation, à dispersion lumineuse limitée adaptée aux piétons et orientée vers les trottoirs</p> <p>3) multiplication en ville des instruments d'éclairage, signalisation, publicité etc.. utilisant des</p>	<p>Le cadastre solaire « Soleil 14 », mis en place depuis 2019 par la CCCCCF en partenariat avec le SDEC ENERGIE (action n°141), permet ce travail de recensement du potentiel solaire des toitures des bâtiments publics ou privés :</p> <p>https://www.coeurcotefleurie.org/energie-construction/conseils-pour-la-pose-de-panneaux-solaires/</p> <p>Des actions en vue de « Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public et la pollution lumineuse » sont prévues (voir Axe 6 / Orientation 2 du plan d'action).</p>

<p>panneaux solaires</p> <p>4) Prise en compte de la ferme solaire de l'aéroport de St Gatien.</p> <p>Energies vertes :</p> <p>La méthanisation : les possibilités d'alimenter une station à partir de la zone sont limitées et nécessiteraient une alimentation en provenance de l'extérieur ce qui serait préjudiciable sur le plan de la pollution de l'air. Les digestats ne pourraient eux non plus épandus sur place.</p> <p>Utilisation du bois de la forêt de St Gatien : sans parler des problèmes d'émission de gaz à effet de serre, la forêt ne pourrait alimenter sans dommage les centrales à combustion.</p>	<p>Ce projet de centrale solaire sur les délaissés de l'aéroport de Saint-Gatien-des-Bois s'étendra sur 45 hectares, de part et d'autre de la piste, produisant plus de 60 mégawatts, soit la consommation annuelle de 29 000 personnes. Le parc photovoltaïque représentera un tiers de la capacité de production solaire régionale. Les travaux débuteront et se finaliseront en 2023. Ces chiffres pourront être complétés, mis à jour et consolidés lors de la révision du PCAET.</p> <p>L'étude de faisabilité (action n°123) n'incite pas la collectivité à s'engager dans la méthanisation.</p> <p>La gestion durable des espaces boisés et des linéaires de haies, afin de ne pas impacter la biodiversité et les paysages, fait partie des recommandations indiquées dans plusieurs fiches actions du PCAET.</p>
<p>Climat :</p> <p>En suivant les recommandations du SCoT et du PLUi et en protégeant les zones naturelles sensibles comme les marais, la zone Natura 2000, la Touques, la Baie de Seine et plus près de nous les zones naturelles et humides, bois, haies, mares, nous contribuons non seulement à la qualité de l'environnement mais à la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Cependant, l'influence de la Baie de Seine sur notre zone est sous-estimée. Le rôle joué</p>	

<p>par les océans pour la préservation de l'environnement est primordial et la qualité des eaux de la Baie de Seine est un facteur essentiel à notre environnement, aussi bien sur le plan de l'alimentation, de la qualité de l'air et de la qualité de nos plages sur le plan sanitaire.</p> <p>La 4CF devrait peser sur les acteurs intervenant sur la Baie et élaborer un plan de suivi : états des lieux annuels, suivis scientifiques de la biodiversité, de la pollution aquatiques en liaison avec l'AESN, ARS, GIP Seine Aval. Elle a sa place au comité de suivi des dragages du port de Rouen, mais ne l'occupe jamais.</p> <p>Surveillance des sources d'eau de la 4CF en exploitant les données de l'AESN.</p> <p>L'encouragement de l'agriculture bio de proximité participe à la préservation de l'environnement immédiat et la réduction des déplacements. La SAFER devrait être un interlocuteur et participer à la planification des actions.</p> <p>Le Plan devrait inclure un programme de verdissement des centres-villes, avec un contrôle strict des abattages d'arbres et de haies.</p>	<p>Les organismes cités sont compétents pour assurer ces suivis.</p> <p>La surveillance des captages d'eau potable est déjà assurée par la CCCCCF via son délégataire.</p> <p>Depuis août 2021, la CCCCCF est lauréate à l'appel à projet du programme national pour l'alimentation. Dans ce cadre, un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) sera élaboré.</p> <p>Cette thématique fera partie des pistes de réflexion abordées à l'occasion de l'élaboration de la trame verte (action n°230).</p>
<p>Transports :</p> <p>Parkings de délestage : ce sont des outils indispensables pour améliorer le bilan carbone et faire baisser la pollution des centres-villes.</p> <p>Les espaces stratégiques sont très peu nombreux et s'amenuisent chaque année. Le Plan doit avoir comme priorité d'identifier des réserves foncières, faute de quoi, il deviendra impossible d'atteindre l'objectif de réduction de la pollution dans les centres-villes.</p> <p>Mobilité et désengorgement des centres-villes.</p> <p>Toutes les villes ont comme objectif d'améliorer la mobilité de leurs habitants et désengorger leurs centres, souvent paralysés par une circulation trop importante.</p> <p>Depuis quelques années, les municipalités ont souhaité privilégier pour leur centre-ville, la</p>	<p>Depuis l'arrêt du projet de PCAET en décembre 2020, la CCCCCF a délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité, pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire au 1er juillet 2021. A ce titre, les actions liées à la mobilité (et à la qualité de l'air) définies dans le plan d'action seront complétées par de nouvelles actions de planification à l'échelle intercommunale telles que l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable. Cette prise de compétence permettra à la communauté de communes de</p>

circulation douce, avec pour les piétons des cheminements et des rues piétonnes, mais aussi la circulation à vélo réapparue depuis peu dans le paysage urbain.

La démarche de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes a montré la voie, plaçant la mobilité au centre de ses préoccupations, en finançant la navette qui dessert les villes de Deauville, Trouville, Touques, Saint-Arnoult et Tourgéville. Trouville de son côté a mis en place cet été une navette entre son centre et Hennequeville.

La construction de pistes cyclables à l'intérieur et entre les différentes villes de Coeur Côte Fleurie est bien entamée. Une réflexion a été poursuivie par la 4CF pour améliorer la liaison entre Trouville et Touques le long de la Touques, en s'appuyant sur les zones actuellement occupées par Engie et Place Net.

Les objectifs des villes et les solutions envisagées :

Les villes souhaitent accorder une place encore plus grande aux piétons et aux cyclistes, mais se heurtent à de nombreux obstacles dont la configuration des lieux, et la place trop importante de la voiture, des camions de livraison et des bus touristiques.

Vouloir créer des pistes cyclables et des voies piétonnes sans réduire au préalable le flux des véhicules n'est pas une solution.

Ainsi de plus en plus de villes en sont venues à créer des parkings de délestage en périphérie afin de pouvoir détourner le flux des véhicules et permettre aux vélos et piétons de reprendre possession de l'espace qui leur est dû.

La Communauté de Communes (4CF) en charge de la mobilité.

La Communauté de Communes vient de modifier ses statuts pour prendre à sa charge la compétence « Mobilité », et ce transfert sera effectif à compter du 1er juillet 2021, avec entre autres comme objectifs de sortir de la dépendance automobile, d'accélérer le déploiement des services numériques, de concourir à la transition écologique en développant l'usage du vélo, de la marche, d'investir dans les infrastructures de transport.

Ces démarches sont encouragées par l'Etat, la Région et le Département ainsi que les

devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité, de décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire, ou encore de rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements. Ainsi, les objectifs et actions pour ce secteur d'activités pourront être renforcés lors de la révision du PCAET, en partenariat avec les communes compétentes en matière de voirie.

De plus, depuis septembre 2021, la CCCC est lauréate à l'AMI France Mobilités « Territoires de nouvelles mobilités durables » (TENMOD) pour obtenir un appui technique et un soutien financier à hauteur de 30 000 €. Cet AMI permettra à la Communauté de Communes de lancer une étude des mobilités à l'échelle intercommunale afin de conduire une réflexion structurée sur cette thématique, avec un focus sur les problématiques du stationnement et des navettes/bus. L'objectif est de mettre en place une nouvelle offre de mobilité pour conjuguer les mobilités quotidienne, touristique et économique du territoire intercommunal (et contribuer à l'atteinte des objectifs énergétiques et environnementaux du PCAET). Cette étude doit permettre la mise en place de solutions de

Agences Environnementales. Dès à présent, dans le cadre du soutien à l'investissement et du plan de relance des collectivités, l'Etat prévoit de financer des projets liés à la mobilité à hauteur respectivement de 300 et de 900 Millions € La Ministre des Territoires, Mme Gourault a annoncé la signature imminente d'un accord de relance entre l'Etat et notre Région.

Création d'un ou plusieurs parkings de délestage.

Lors de la saison, les vacances scolaires et tous les week-ends ensoleillés, surgissent de façon récurrente les difficultés de circulation dans les centres-villes de la 4CF, et principalement à Trouville et Deauville.

Avec cette nouvelle compétence, la 4CF va pouvoir s'atteler à résoudre ces problèmes qui minent l'attractivité de nos villes et impactent notre économie essentiellement touristique. Les planètes sont alignées, le lancement de ce chantier contribuera à la relance locale, son financement assuré par les partenaires mentionnés plus haut, et de plus, au vu des recettes des parkings des villes de Trouville et Deauville, ce serait un investissement rentable pour la collectivité. Cet investissement avec son impact sur la diminution du CO2 et sa production d'énergie solaire, trouve sa place dans le futur PCAET de la 4CF.

Le ou les projets : parking de délestage multifonctions :

Ce type de parking se répand de plus en plus autour des villes touristiques connaissant des problèmes de circulation.

En plus des **places de parkings pour véhicules individuels**, le site pourrait abriter :

- **une plateforme logistique** permettant de mutualiser les livraisons sur le dernier kilomètre avec des véhicules propres désengorgeant ainsi les centres-villes régulièrement pris d'assaut en fin de matinée par des ca-mions surdimensionnés et polluants.
- **un parking pour les bus** touristiques qui ne pourront plus pénétrer dans les villes.
- **Et pour encourager la mobilité douce à partir du parking :**
- **des bornes de recharges** pour véhicules et vélos électriques et **une consigne pour les vélos** de location.
- **un espace de covoiturage**

mobilités et expérimentations sur le territoire, prenant en compte les besoins et attentes des usagers. L'étude de la faisabilité d'un parking de délestage fera donc partie de cette étude.

La gestion des flux à l'entrée du territoire fait partie du plan d'action du PCAET (Axe 3, Orientation n°1), à travers notamment les actions :

- n°311 : Gérer les stationnements à l'échelle intercommunale
- n°312 : Etudier la faisabilité d'un parking de délestage pour les cars touristiques et les véhicules légers.

La facturation de l'heure de parking devrait être incitative par rapport aux tarifs pratiqués en ville, et la liaison avec les centres-villes se ferait moyennant une navette gratuite permanente.

Pour réduire l'emprise au sol le parking pourrait être à étages à l'instar de ce qui a été fait pour le Carrefour de Touques.

Production d'électricité verte.

Les parkings individuels pourraient être protégés par des ombrières photovoltaïques, solution déjà adoptée par de nombreuses villes.

L'électricité produite est revendue à EDF et contribue, avec les heures de location, à la rentabilisation de l'investissement qui peut bénéficier de subventions importantes de l'Etat, de la Région et du Département, toujours dans le cadre du financement de la transition énergétique ainsi que du plan de relance.

Les implantations possibles.

Les conditions de réalisation.

La proximité avec un axe routier, l'accès direct depuis cet axe, un éloignement réduit par rapport aux centres-villes. L'exemple du parking de délestage d'Hennequeville est probant : excentré, difficile d'accès, il ne peut qu'être une solution d'appoint.

Plusieurs lieux ont été répertoriés :

- l'espace en friche du lawn-tennis qui serait situé dans une zone sensible.
- les parkings existants de la zone commerciale qui poseraient un problème de cogestion avec le secteur privé.

Mais parmi ces lieux, l'un d'entre eux nous paraît être une opportunité unique :

La Communauté de Communes est en train de libérer un grand espace occupé en partie par des restes de l'ancienne station d'épuration. Ce terrain est situé à Touques, en lisière de la route départementale menant aux entrées des villes de Deauville et Trouville. Des bâtiments importants ont été détruits et une dépollution du terrain est en cours. La création d'une déchetterie du côté de la Croix Sonnet va entraîner la disparition de celle du Chemin du Roy,

libérant un espace supplémentaire.

Ce terrain, magnifiquement situé et facilement accessible depuis la Route de Paris (D677) pourrait voir la construction d'un parking de délestage communautaire qui aurait pour vocation d'accueillir une bonne part des trafics de voitures, camions et bus de Trouville, Touques, Saint Arnoult et Deauville.

Ce projet est respectueux du SCOT en matière de consommation des terres.

En effet, il rentre dans le cadre de la politique de réduction de consommation et l'artificialisation des terres SCOT Nord Pays d'Auge puisqu'il se situe sur une ancienne zone industrielle qu'il a fallu dépolluer.

Nous espérons que ce courrier vous incitera à mettre à l'ordre du jour de vos travaux le problème crucial à nos yeux de la circulation dans les centres-villes couplée à la baisse des gaz à effets de serre issus du transport.

CONCLUSION :

Les propositions d'actions soulevées dans le cadre de ces deux contributions nécessitent le plus souvent une réflexion d'ensemble en amont (pour le secteur des transports notamment). Ces études étant prévues dans le plan d'action du PCAET, aucune modification des documents composants celui-ci n'est apportée. De plus, depuis l'arrêt du PCAET en décembre 2020, des actions ont déjà été engagées par la collectivité et répondent aux observations/propositions soulevées (programme SARE, candidatures retenues à certains appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt qui vont permettre de travailler sur différentes thématiques en faveur de la politique climat-air-énergie).

Il convient d'avoir à l'esprit que ce PCAET constitue une feuille de route de la politique climat-air-énergie de la CCCC pour les six prochaines années, et que la stratégie et le plan d'action tels que définis aujourd'hui ne sont pas immuables. Ils seront réinterrogés en temps voulu et s'adapteront aux contextes national et régional, aux nouvelles réglementations, aux évolutions sociétales....